



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

PÔLE AMÉNAGEMENT URBAIN ET PATRIMOINE  
Direction de l'urbanisme réglementaire

ATTESTATION

Je soussigné, Pierre-Christophe BAGUET, Maire, certifie avoir fait afficher à la Mairie :

- sur le panneau situé rue Jules Henrippe, du 7 juin 2024 au 7 août 2024 inclus, l'arrêté du 6 juin 2024 prescrivant l'ouverture de la participation du public par voie électronique (PPVE) préalable à la délivrance d'un permis d'aménager relatif aux espaces publics de l'île Seguin ;
- sur les 30 panneaux administratifs de la Ville, du 14 juin 2024 au 31 juillet 2024 inclus, l'avis de PPVE correspondant.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 04 SEP. 2024

Pierre-Christophe BAGUET